

## Tir Européen / Les sites

La Direction de la Gestion des Licences d'Armes

---

j-l F / il y a huit années

[La Direction de la Gestion des Licences d'Armes](#)

Nouveau sur le "Portail Wallonie"

[\[economie.wallonie.be\]](http://economie.wallonie.be)

---

Lone Rider / il y a huit années

[Re: La Direction de la Gestion des Licences d'Armes](#)

Cela devrait clarifier...

En lisant en diagonale, je vois à gauche "Documents chasseurs et tireurs".

On y explique la Carte Européenne.... OK !

En bas, il y a "Déclaration d'intention".

Et là, on découvre des notions d'importation-exportation temporaire, y compris pour la chasse ou des concours de tir (abréviation STU si je me souviens bien...).

Idem dans les explications pour Waterloo 2015 et commémoros de la 1e Guerre.

Tout ça n'est pas très clair.... du moins en première lecture !

Edit : en relisant attentivement, il est indiqué que ces documents ne sont pas nécessaires en intra-UE.

Autant pour moi....

-----

Edité 2 foi(s). La dernière correction date de il y a huit années et a été effectuée par Lone Rider.

---

p.fichaux / il y a huit années

[Re: La Direction de la Gestion des Licences d'Armes](#)

Ouf ! j'ai eu peur.

-----